



## INTERPELLATION URGENTE

**Auteur** UDC, par Jean-Luc Addor, Jérôme Desmeules (suppl.) et Aïda Lips (suppl.)  
**Objet** Gitans – encore combien de fois St-Maurice?  
**Date** 09.06.2015  
**Numéro** 3.0194

---

### **Actualité de l'événement**

Le campement de St-Maurice est tout récent et l'été est la saison pendant laquelle les gitans traversent notre canton.

### **Imprévisibilité**

Il était imprévisible qu'un campement de gitans soit toléré à l'entrée d'une ville, en pleine zone urbaine, après les événements qui avaient échaudé tout le Valais en été 2012, lorsque l'occupation illégale de terres agricoles avait été scandaleusement tolérée à Monthey / Collombey-Muraz et alors que durant une partie en tout cas de la période en cause, l'aire de stationnement de Martigny était libre.

### **Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate**

A l'approche de l'été, des situations telles que celle de St-Maurice risquent fort de se reproduire, surtout si les gens du voyage constatent que leurs campements sont tolérés jusque dans nos villes. Pour éviter de laisser ce tout récent campement prendre valeur de précédent, il incombe au Gouvernement de prendre et d'annoncer les mesures préventives susceptibles de l'éviter.

Entre la fin mai et le début juin, un nouveau campement de gitans a été toléré à l'entrée de St-Maurice, faisant alors office, pour quelques jours, en pleine zone urbaine, de discutable carte de visite pour une ville qui fête cette année les 1500 ans de son Abbaye.

### **Conclusion**

Cette situation soulève diverses questions, dont en tout cas les suivantes:

1. A qui appartient le terrain qui a abrité ce campement, qui en a fixé les conditions et quelles étaient ces conditions?
2. Pourquoi l'Etat a-t-il toléré une telle situation en pleine zone urbaine? Est-ce bien conforme au «plan gitans»?
3. A combien s'est montée la facture de remise en état des lieux et qui devra la payer?
4. L'identité des personnes qui ont résidé dans ce campement a-t-elle été contrôlée?
5. Lors de l'occupation illégale de 2012 à Monthey, on avait constaté la présence d'armes. Des contrôles ont-ils été effectués à cet égard à St-Maurice?
6. Est-il exact que durant une partie au moins de la période d'occupation du campement de St-Maurice, l'aire de stationnement de Martigny était libre et si oui, pourquoi ces caravanes n'ont-elles pas été dirigées sur Martigny?
7. Le fait d'avoir toléré ce campement de St-Maurice s'inscrit-il dans le cadre du «plan gitans»?
8. Le Conseil d'Etat va-t-il toléré d'autres campements de ce genre à l'avenir et déjà cet été?